



DROIT DE PROPRIÉTÉ ET FACTURES

Par **barrois philippe**, le 17/05/2018 à 11:59

j'ai prêté à ma mère qui se trouvait dans une situation précaire une télévision et une machine à laver il y a quelques années. Elle devait me les rembourser ou me les rendre quand sa situation s'améliorerait. C'est le cas aujourd'hui mais elle refuse de tenir ses engagements (orax) je suis propriétaire de ces appareils (j'ai les factures à mon nom) Que puis-je faire en restant diplomate ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **fabrice58**, le 17/05/2018 à 12:51

Si vous n'avez pas de preuves écrites du prêt, une action judiciaire est inenvisageable.

Par **Visiteur**, le 17/05/2018 à 13:04

et lui en faire cadeau...? tout simplement ?

Par **barrois philippe**, le 17/05/2018 à 13:51

bonjour,

j'en ferait bien cadeau, mais aujourd'hui, c'est moi qui suis dans la panade, dossier surendettement + divorce et les cadeaux..... je crois que je les ai faits !!!! donc pas de solution pour simplement récupérer mes biens ? merci

Par **Visiteur**, le 17/05/2018 à 13:54

tout en étant diplomate ? non je ne crois pas ! Soit une fois chez elle vous vous en emparez ?

Soit... vous pensez faire quoi ? l'attaquer en justice ?